

3J-WDG
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : CAEN (14000)
9 rue Sadi Carnot
RCS CAEN 908 322 738

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2025

Le 29 septembre 2025 à 09 heures, les actionnaires de la Société 3J-WDG, savoir :

- La Société GROUPE SJEAN, SARL au capital de 3.000.000 d'Euros dont le siège social est sis à CAEN (14000), 5 rue Recteur Daure, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 478 845 084
Représentée par son gérant Monsieur Sébastien JEAN, détenant 510 actions
- La Société SADG, Société par actions Simplifiée, au capital de 189.000 Euros, dont le siège social est sis à CHAMPAGNE-SUR-OISE (95660), 60 Rue Jules Picard, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE sous le numéro 848 897 468,
Représentée par son Président, Monsieur Stanislas DUVAL-GOACHET, détenant 490 actions

Soit au total 1.000 actions / 1.000 actions

Régulièrement convoqués, ont exprimé leur accord et signé le présent document par voie électronique, à distance, dans les conditions de l'article 1367 du Code civil concernant le transfert de siège social.

PREMIERE DECISION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE 3J-WDG (RCS CAEN 908 322 738)

L'assemblée générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société du 9 rue Sadi Carnot 14000 CAEN au 5 rue Recteur Daure 14000 CAEN, et ainsi de modifier l'article 3 des statuts relatif au siège social de la société qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 3 – SIEGE SOCIAL

Le Siège social est fixé à :

CAEN (14000) – 5, rue Recteur Daure »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION – POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Sébastien JEAN, ou à tout autre personne mandatée par lui, à l’effet d’accomplir toutes les formalités légales, notamment :

- La mise à jour des statuts,
- La publication au journal d’annonces légales,
- Et le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Cette décision est adoptée à l’unanimité.

CLÔTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

La Société GROUPE SJEAN Associée Représentée par Monsieur Sébastien JEAN	La Société SADG Associée et Présidente Représentée par Monsieur Stanislas DUVAL- GOACHET
DocuSigned by:  A86EE0E865394A5...	Signé par :  83AA39B9F0C34A7...